



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200066462-20210915-D2021223-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2021

DEPARTEMENT DE L'EURE  
INTERCO NORMANDIE SUD EURE  
84, Rue du Canon  
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

**N° D2021-223**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 15 septembre 2021**

Nombre de Conseillers

En exercice :	<b>71</b>			
Présents :	<b>53</b>			
Pouvoirs :	<b>10</b>			
Votants :	<b>63</b>	<b>pour : 63</b>	<b>contre : 0</b>	<b>abstention : 0</b>

L'an deux mil vingt et un, le 15 septembre à 19h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 9 septembre 2021, s'est réuni en séance publique dans la salle des fêtes de Breteuil – BRETEUIL SUR ITON, sous la présidence de M. Jean-Luc BOULOGNE

Etalent présents :

MM. AMIGON, AUFFRET, BACCARO, BARES (suppléant de Mme COMPAGNON), Mme BAUDOUIN, M. BENSALAH, M. BODEY, Mme BONNARD, Mme BOUCHER, MM. BOUCHERIE, BOUDEYRON, BOULOGNE, BRAULT, BRISSET, M. BRUNET, Mme BULARD, M. CHATEAUGIRON, Mme CHAUVIERE, M. CHERON, Mmes CHOISSELET, CORMIER, M. CORNET, M. DE SELLE DE BEAUCHAMP, Mmes DE TOMASI, DELHOME, DEPRESLE, DHEYGERS, FRANCHET, GICQUIAUD, MM. GOSSET, GRUDE, GUITTON, JOUSSET, LANOS, LEBON, Mme LEPELTIER, Mme MARTIN, M. MORIERE, Mme MOUTONNET, Mme. NOEL, MM. NOEL, PETITBON, POURVU, PROVOST, Mme REBER, MM. REY, ROMERO, SAMON, Mme. SAS, Mme TOPART M. SURMULET, M. VANDEWALLE, WOHLSCHLEGEL.

Excusés :

M. BAÏSSAS (pouvoir M. ROMERO), Mme BIQUET (pouvoir M. VANDEWALLE), M. BONTE, BOURLON DE ROUVRE (Pouvoir à Mme TOPART), Mme COMPAGNON, M. DERYCKE (pouvoir Mme BONNARD), Mme DESNOS, M. DOUBLET, Mme DUMOUTIER (pouvoir à M. JOUSSET), Mme ENAUX, Mme GOUGIS, M. GOUTTEFARDE, M. LAINE (Pouvoir à M. BRUNET), Mme LEFORT, M. LOUVARD (pouvoir Mme NOEL), M. OBADIA (pouvoir à M. DE SELLE DE BEAUCHAMPS), M. OSMOND (Pouvoir à M. PETITBON), M. PRIVE (Pouvoir à M. BRUNET), M. RIVEMALE.

Secrétaire de séance : M. Damien BRUNET

**TRANSPORTS SCOLAIRES - Autorisation donnée au Président pour signer la convention de mise à disposition de personnel – SIVOS Val de Juignes**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Pour l'année scolaire 2021-2022, Le SIVOS Val de Juignes met à disposition de l'Interco Normandie Sud Eure, un agent afin d'assurer les missions d'accompagnateur des transports scolaires organisées par la Direction Enfance, Jeunesse et Transports Scolaires.

Il convient d'établir une convention entre Le SIVOS Val de Juignes et l'Interco Normandie Sud Eure afin de fixer les conditions de cette mise à disposition. Cette convention prévoit également le remboursement de la rémunération de l'agent, ainsi que les cotisations et contributions afférentes (même en cas de congé maladie ou de formation) pour ladite période.

Cette convention prend effet dès le 1<sup>er</sup> septembre 2021, pour une durée de 1 an et renouvelable par tacite reconduction dans la limite des 3 ans maximum.

Considérant l'avis favorable de la Commission Transports Scolaires en date du 31 août 2021,

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 8 septembre 2021 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTE** cette mise à disposition de personnel
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition du personnel avec le SIVOS Val de Juignes.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,  
Jean-Luc BOULOGNE  
Pour le président empêché  
Le 1<sup>er</sup> vice-président  
Alain PETITBON

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture le

24 SEP. 2021



Le Président,  
Jean-Luc BOULOGNE  
Pour le président empêché  
Le 1<sup>er</sup> vice président  
Alain PETITBON

